

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 52 (1955)
Heft: 1

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chacun doit cependant se dire que tout problème ne peut être résolu qu'en le considérant par les deux bouts de la lunette, le tendancier et l'unilatéral ne faisant pas avancer le monde.

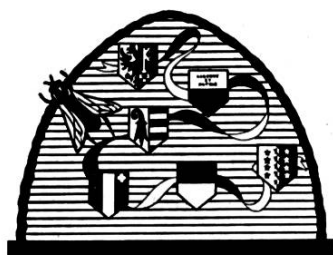
En terminant, il est bon de relever quelques phrases d'un remarquable exposé donné par M. Hans Schaefer à l'occasion de la journée des apiculteurs à Lucerne, ce septembre dernier.

L'orateur disait en effet :

« Vous voyez donc que la lutte antiparasitaire s'est étendue à tous les domaines de l'agriculture et qu'il ne reste que bien peu de choses auxquelles ne ne soyons pas intéressés à cause de nos abeilles. L'agriculteur, comme le maraîcher et le vigneron, ne peut pas se permettre dans la lutte si dure pour l'existence, de se contenter de ce que les parasites veulent bien leur laisser ! »

Et M. Schaefer d'ajouter :

« Une chose est certaine, c'est que nous devons nous adapter à la situation ainsi créée et essayer, par une étroite collaboration, d'en tirer le meilleur parti possible. »



LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

† Théodmir Pahud, Lausanne

Le samedi 27 novembre 1954, la chapelle des Mousquines, à Lausanne, était remplie d'une foule émue de parents, d'amis, d'anciens camarades de travail, venus respectueusement rendre les ultimes honneurs à un homme de bien, trop tôt enlevé à l'affection des siens. M. le pasteur Unger mit en lumière la riche et noble personnalité de M. Th. Pahud, sa foi, sa vie toute de droiture, animée d'un sincère idéal religieux, et apporta à la famille en deuil les consolations de l'Évangile.

Th. Pahud naquit à Yverdon en 1889. Ecolier bien doué, déjà attiré par la mécanique et l'électricité, branches dans lesquelles il devint un maître, il fit son apprentissage aux Ateliers CFF de cette ville. Il fut nommé comme aide-mécanicien à Renens, puis transféré au dépôt de St. Maurice. En 1932, il devient chef-mécanicien à Lausanne, puis à Genève. Il est rappelé à Lausanne comme adjoint au chef de dépôt en 1946, et enfin chef de 1949 au 30 avril 1953, date de sa



retraite prématurée, pour raison de santé. Ainsi, il avait gravi, par ses qualités et sa régularité dans sa profession, tous les échelons, et ses supérieurs comme ses subordonnés, le tenaient en très haute estime et sincère amitié.

De santé plutôt délicate, Th. Pahud avait de sa profession comme de toute son activité, un idéal très élevé ; c'était un autodidacte cherchant à perfectionner par l'étude ses connaissances professionnelles, mais aussi sa personnalité. Cet observateur-né fut bientôt attiré par la vie merveilleuse des abeilles et se mit à faire de l'apiculture après la guerre 1914-18, à Renens, à Crissier et à Palézieux. Il entra dans la section de Lausanne en 1919 et, en 1954 à Fribourg, il reçut le gobelet pour 35 ans de sociétariat. A St. Maurice, il collabora avec Heyraud. Ces deux chercheurs tentent par sélection de fixer la race d'abeilles dite « de la vallée du Rhône » et mettent au point une méthode rationnelle d'élevage de reines. A Cornaux s. Clarens, il construisit un pavillon auquel il pensait consacrer le temps que lui accordait sa retraite. Il faut avoir causé apiculture avec cet enthousiaste pour connaître combien il était maître dans son art ; ses articles au Journal d'Apiculture ne passaient pas inaperçus. Ces dernières années, les ménagements qu'il dut prendre l'empêchèrent comme autrefois de prendre part à l'activité de la section dont les membres gardent de cet excellent et sincère ami le plus fidèle souvenir.

A son épouse attristée, à son fils adoptif, M. le pasteur Werlen, à Lavey, membre de la section du Chamossaire, nous réitérons nos sentiments de sympathie émue et nos sincères condoléances.

A. CH.

† Robert Combremont



Le samedi 18 novembre 1954, une foule de parents et d'amis rendaient les derniers honneurs à Monsieur Robert Combremont, instituteur émérite, apiculteur éprouvé, décédé subitement à l'âge de 79 ans. Notre ami, instituteur a enseigné aux côtés de son épouse à l'Etivaz depuis 1910. Il était de la trempe des bons maîtres qui ne songeaient pas seulement à instruire, mais aussi à éduquer les jeunes gens qui lui étaient confiés. Aussi fut-il fort apprécié. Apiculteur dans ses moments de loisirs, il a aimé les abeilles et a contribué au développement de l'apiculture au Pays d'Enhaut. Il y créa une section de la Romande, en fut pendant de longues années le président. En quittant la présidence en 1953, il fut acclamé président d'honneur. Inspecteur régional des ruchers, il s'acquitta consciencieusement de sa tâche, non seulement en faisant

des contrôles sanitaires, mais en conseillant, encourageant les jeunes qui s'essayaient à l'élevage des abeilles.

Depuis quelques années, il abandonna son activité au sein des sociétés, laissant à des forces plus jeunes le soin de poursuivre son œuvre.

Sur sa tombe M. le municipal Ch. Henchoz, ainsi que le président de la Société pédagogique vaudoise, section du Pays d'Enhaut retracèrent la féconde activité du défunt tant comme citoyen que pédagogue.

A sa famille, nous présentons au nom de ses amis, des apiculteurs, notre sincère sympathie.

Ed. Z.

† Lucien Fontannaz, Lausanne

C'est avec un immense chagrin que les membres de la section de Lausanne ont appris le décès de M. Lucien Fontannaz, confiseur, à Lausanne. C'était le fils de notre vétéran M. Lucien Fontannaz, à Lutry, et le frère de notre sociétaire Robert Fontannaz, à Paudex. M. Fontannaz n'avait que 44 ans et avait un bel avenir devant lui. A la famille en deuil va toute notre sympathie.

A. CH.



† Paul Berthoud, Couvet

Samedi 20 novembre 1954, parents et amis accompagnaient à sa dernière demeure, notre cher collègue Paul Berthoud, décédé subitement à Couvet, dans sa 57^e année.

Membre fidèle et dévoué de la section du Val-de-Travers, il était toujours prêt à rendre service ; comme inspecteur des ruchers, poste qu'il occupa pendant une trentaine d'années, il sut conquérir, par son tact et son entregent, beaucoup d'affectueuses amitiés.

C'était également un chrétien convaincu, prêchant par l'exemple et si les soucis et les chagrins ne lui furent point épargnés, il put toujours les surmonter, grâce à sa foi.

Paul Berthoud se dévoua également aux Unions Chrétiennes, à la Croix-Bleue et fut

membre-fondateur de la Fanfare de la Croix-Bleue du Val-de-Travers.

A sa famille affligée, nous tenons encore ici à lui exprimer notre vive et sincère sympathie.

R. D.

† Daniel Charlet, Begnins

Le 28 novembre dernier, une très nombreuse assistance rendait les derniers devoirs à notre collègue vétérinaire, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 68 ans, après une longue maladie, acceptée avec un courage et une résignation exemplaires.

Enfant d'une très nombreuse famille, Daniel Charlet dut très jeune faire face aux difficultés de l'existence et ce sont sans doute les luttes du début qui forgèrent cette forte personnalité. Bien que de complexion délicate, il fut jusqu'à la fin un travailleur infatigable.

Instituteur durant trois ans à Coinsins, notre collègue dut quitter l'enseignement pour raison de santé. Il se fixa définitivement à Begnins, son village natal, et se consacra dès lors aux deux passions de sa vie : la musique et l'apiculture.

Musicien remarquablement doué, Daniel Charlet enseigna avec succès le chant et le violon. Il fit notamment partie du célèbre ensemble vocal « Motet et Madrigal » qui, sous la direction d'Henrik Opienski, se produisit bien au delà de nos frontières.

Mais c'est à l'apiculture que notre collègue donna le meilleur de lui-même. Son exploitation devint bientôt, avec près de 200 colonies, l'une des plus importantes du canton. Il fut l'un des pionniers de l'apiculture pastorale. Très méticuleux, il apportait le plus grand soin à la conduite de ses ruchers, qui étaient des modèles d'ordre et de propreté. Modeste autant que compétent, il ne faisait jamais étalage de ses solides connaissances, mais qu'un collègue l'interrogeât, il



mettait alors à la discussion un feu et un enthousiasme tout juvéniles, et il y avait toujours le plus grand profit à entendre ses conseils avisés. L'auteur de ces lignes, appelé très souvent dans ses ruchers par ses fonctions, en fit maintes fois l'expérience.

Daniel Charlet a rempli également plusieurs charges importantes dans son village et sa paroisse de Begnins, avec le soin et la conscience qu'il avait en toutes choses.

Nous ne pouvons clore ce bref article qu'en répétant ce qui fut dit sur sa tombe : c'est un brave homme qui s'en est allé, de qui ses collègues garderont le meilleur des souvenirs.

Que sa famille en deuil, tout particulièrement son admirable compagne, trouve ici l'hommage de notre respectueuse sympathie.

E. B.



Section du Val de Travers

† Ami Pilet, La Côte-aux-Fées

C'est avec peine que nous apprenions le départ de Monsieur Ami Pilet, agriculteur depuis son enfance et apiculteur avisé ; il aimait ses abeilles.

Les affaires de la Commune l'intéressaient aussi ; pendant plusieurs années, il fit partie du Conseil général.

Nous qui l'avons connu, nous gardons de lui le souvenir de son hospitalité et nous disons à la famille afluée, nos sincères condoléances.

E.G.

Convocations

Section de Lausanne

L'assemblée statutaire d'hiver aura lieu à Lausanne, le dimanche 23 janvier, à 14 h. 15, au Buffet de la Gare CFF, salle des Vignerons, entrée du côté de la poste.

Ordre du jour : 1. Admissions et démissions ; 2. Lecture du procès-verbal de la séance d'été ; 3. Rapports administratifs, adoption des comptes 1954 ; 4. Election des vérificateurs et suppléants ; 5. Propositions individuelles.

Puis conférence de M. Jean-Claude Bosset, chimiste-bactériologue EGC sur : « Que savons-nous des effets physiologiques et de la valeur thérapeutique du pollen et de la gelée royale ? »

La nouveauté du sujet et la personnalité du conférencier permettent d'espérer une forte participation.

Le Comité

Montagnes neuchâtelaises

La prochaine réunion des apiculteurs des Montagnes aura lieu le 2e lundi de janvier, soit le 10, au Café de la Paix, à 20 h. 15, La Chaux-de-Fonds. Invitation cordiale.

Le Comité

Côte neuchâteloise

L'assemblée générale annuelle aura lieu dimanche 23 janvier 1955, à 14 h. 30 au Cercle libéral, à Neuchâtel.

Ordre du jour : 1. Admissions et démissions ; 2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée 1954 ; 3. Rapport du président ; 4. Rapport du caissier ; 5. Rapport des vérificateurs ; 6. Election du président ; 7. Election du caissier ; 8. Election des autres membres du comité ; 9. Election d'un vérificateur des comptes ; 10. Fixation de la cotisation 1956 ; 11. Divers.

Le comité

« La Genevoise »

Réunion amicale mensuelle, le lundi 10 janvier 1955, à 20 h. 30, au local rue Cornavin 4.

Sujet : « Le Candi, son utilité, sa fabrication, comment l'employer ».

Les membres désirant faire partie d'un groupement d'éleveurs de reines, créé au sein de la Société, peuvent s'inscrire lors de cette réunion au cours de laquelle ils recevront tous renseignements utiles.

Le président.

Société vaudoise d'entomologie

Invitation

Les apiculteurs sont cordialement invités à assister à la conférence que donnera M. le Dr Luscher, professeur à l'Université de Berne sur ce sujet :

« *Les Termites en Côte d'Ivoire* », avec film,

le mercredi 19 janvier, à 20 h. 45, au Palais de Rumine, à Lausanne.

Nous souhaitons que nombreux seront ceux qui répondront à cette aimable invitation vu que Termites et Abeilles sont organisés tous deux en remarquables sociétés.

Réd.

Section du Gros de Vaud

Les membres sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 6 février 1955 à 14 h. à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

1. Ordre du jour statutaire ;

2. Causerie de M. Louis Gassmann : « A temps nouveaux, méthodes nouvelles ».

Le Comité.

Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture

Assemblée ordinaire des délégués samedi le 5 février 1955 à 14 h. 15, Café Vaudois, Riponne, entrée par le Valentin, Lausanne.

Ordre du jour : 1. Contrôle des délégués ; 2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ; 3. Rapports : a) du président, b) du caissier, c) des vérificateurs des comptes ; 4. Désignation des sections vérificatrices pour 1955 ; 5. Budget 1955 et fixation de la cotisation annuelle et de la prime d'assurance loque et acariose ; 6. Assemblée générale d'été ; 7. Renouvellement du mandat de M. M. Soavi, comme membre du C. C. ; 8. Propositions des sections et individuelles ; 9. Etat sanitaire dans le canton par M. Valet, inspecteur cantonal ; 10. Divers ; 11. Conférence : L'utilisation du nitrate d'ammonium dans l'apiculture, par M. M. Soavi.

Les sections qui auraient des vœux ou des propositions à présenter à l'assemblée, sont instamment priées d'en communiquer le texte à l'avance au président.

Les sections vérificatrices d'Orbe et Payerne sont invitées à envoyer, *sans faute*, un de leurs membres à la séance de vérification des comptes, fixée le même jour, à midi, au restaurant Vaudois.

Les délégués sont rendus tout particulièrement attentifs que la séance a lieu non pas à la Cloche, mais au restaurant Vaudois.

Le Président : J. Thurler

Le Secrétaire : C. Golay

Compte rendu

Section d'Apiculture de la Basse-Broye

Assemblée d'automne tenue le dimanche 14 novembre, à l'Hôtel de la Croix-Blanche, à Payerne.

Ouverte à 14 h. 45 par les souhaits de bienvenue de M. Jaton, président, 20 membres ont répondu à l'appel du comité. Après l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée, diverses questions sont discutées. Il en ressort que la récolte de miel de cette année (7 à 8 kg. par colonie) est en dessous de la moyenne. A la grande surprise de tous, M. Jaton, président depuis 16 ans, nous annonce qu'il démissionne pour raison de santé. C'est avec regret que l'on enregistre le départ de ce président qui s'est tant dévoué pour la section qu'il dirigeait avec distinction. Sont désignés comme délégués : à la société romande, Charles Genilloud, et à la société vaudoise Marcel Banny. Les vérificateurs des comptes pour le prochain exercice seront MM. Valiton, à Granges, et Joliquin, à Villarzel.

Le Secrétaire.

AVIS DE LA RÉDACTION

Les articles ordinaires doivent parvenir au rédacteur au plus tard le 18 du mois précédent.
Les travaux plus importants sont reçus jusqu'au 15. Les communiqués et convocations des sections sont reçus jusqu'au 20, dernier délai.

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS

Riponne-Valentin

Lausanne

Mets et vins connus au loin

Téléphone 23 63 63

R. Hottinger

Pour **NARCOSER** vos colonies! Une aide précieuse pour l'apiculture, introduction des reines, réunion de colonies, contre le pillage, etc. Tube de 12 pastilles Fr. 2.- contre remboursement.
L. STILLI-DUGON, 1 rue des Chainettes, YVERDON, Tél. 2.41.18.

RENÉ MEMBREZ

Fromager - DEVELIER (Jura bernois) - Tél. (066) 2.15.24

Se recommande pour ses fromages de qualité: GRUYERE - EMMENTHAL

Tête de Moine, spécialité de fromage pour la fondue.

Médaille d'or, Lucerne 1954

TARIF DES ANNONCES

Les annonces coûtent :

PAGES DE COUVERTURE: $\frac{1}{1}$ Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES: $\frac{1}{1}$ Fr. 100.-, $\frac{3}{4}$ Fr. 85.-, $\frac{1}{2}$ Fr. 60.-, $\frac{1}{4}$ Fr. 30.-, $\frac{1}{8}$ Fr. 15.-

$\frac{1}{16}$ Fr. 7.50.-. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces: maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation. Fr. 1.- la ligne et .-50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M Gassmann Louis, à Courrendlin, J. B. jusqu'au 16. Après cette date, la parution n'est plus garantie.